

**Plan de Prévention du  
Risque inondation  
Meuse aval**

**Cartographie réglementaire  
Commune de Fumay  
Planche n°20**

PRÉFET  
DES ARDENNES  
Direction  
départementale  
des territoires



0 100 200 300 400 500 m

**Légende**

- Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m
- Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 1 m
- Zone urbanisée en site patrimonial remarquable - hauteur de l'eau > 1 m
- Zone naturelle bâtie - hauteur de l'eau < 1 m
- Zone naturelle
- Zone d'exception
- Zone arrière digue
- Cote de crue centennale
- Sens d'écoulement de la Meuse
- Sections cadastrales

Plan de Prévention du Risque Inondation  
N° 2, 2022-011 Du 13/09/2022  
A Charleville-Mézières, le 13/09/2022  
Le préfet des Ardennes  
Alain BUCQUET

Janvier 2022  
Echelle: 1/6 000

